## 25 avril 2024

# Décret relatif au Centre régional de soins psychiatriques « Le Chêne aux Haies »

Session 2023-2024.

Documents du Parlement wallon, 1658 (2023-2024) nos 1 à 3.

Compte rendu intégral, séance plénière du 24 avril 2024.

Discussion.

Vote.

Modifié par : le Décret du 25 avril 2024

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

### Art. 1er.

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128, § 1<sup>er</sup>, de celle-ci.

### Art. 2.

Les articles 524 à 538 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé sont abrogés.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge. Namur, le 25 avril 2024.

## Le Ministre-Président,

### E. DI RUPO

Le Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,

#### W. BORSUS

Le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures,

#### Ph. HENRY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Economie sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

#### Ch. MORREALE

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,

## V. DE BUE

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville,

# Ch. COLLIGNON

Le Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives,

## A. DOLIMONT

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

# C. TELLIER